

CURSUS - CHEF DE MISSION RENOUVELLEMENT URBAIN

Construire et conduire un Projet de Renouvellement Urbain (PRU)

7 JOURS (+1 JOUR EN OPTION), À PARTIR DE 49 HEURES

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

CODE :
MCU16

Objectifs de la formation

Intégrer la nécessité d'une vision et d'une anticipation de l'évolution du territoire, de ses dynamiques et de ses acteurs

Définir un projet de renouvellement urbain adapté aux besoins des territoires et des habitants

Identifier les études préalables nécessaires à la définition du projet

Retranscrire les besoins dans un cahier des charges

Définir les priorités et le phasage de l'opération

Utiliser les outils et les dispositifs de financement

Manager et mobiliser les interlocuteurs en interne et en externe

Parmi nos formateurs

■ JACQ-MOREAU Stéphanie

Avocate,

CABINET SAUDRAY-JACQ-M

■ LE BIHAN Gérard

Architecte, urbaniste, programmiste,

GLB CONSULTANT

Public concernés

- Tout professionnel intervenant dans un projet de renouvellement urbain ; Chef, chargé de mission urbanisme et aménagement ; Chargé de projet, chargé d'opérations de mission de renouvellement urbain ; Chef de projet de rénovation urbaine ; Chef de projet Politique de la ville ; Chef de projet urbanisme opérationnel ; Monteur d'opérations immobilières ; Urbaniste ; Manager Action cœur de ville ; Manager de Ville et de Territoire

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Module 1 : Prospective territoriale et études préalables à la définition d'un projet de renouvellement urbain

JOUR 1 - PENSER LE TERRITOIRE : VISION ET ANTICIPATION

Comment articuler prospective, stratégie et plan opérationnel

- Définir les principes de la prospective
- Comparer les approches de la prospective et de l'analyse stratégique
- Différencier analyse stratégique et construction d'un Plan opérationnel de renouvellement urbain
- Intégrer la vision par scénario dans la construction du projet

Définir les notions de ville et de territoire

- Historique et évolutions des notions de ville et de territoire
- Comprendre les conséquences de ces évolutions sur les pratiques de politiques territoriales

Exercice collectif

- Dresser une liste d'enjeux, de tendances et de signaux faibles sur l'évolution d'un territoire
- Hiérarchiser et pondérer les points identifiés
- Créer des pré-scénarios simplifiés
- Analyser les conséquences opérationnelles de ces pré-scénarios

Retour d'expérience : illustration par un exercice de prospective territoriale réalisé « La France et ses territoires en 2030 »

Exercice

- Analyser en groupe les conséquences des enjeux et des signaux faibles dans l'étude et le diagnostic de l'appareil commercial d'un territoire, les choix stratégiques et la programmation, la conduite du projet

JOUR 2 - METTRE EN FORME UNE VISION DU TERRITOIRE ET IDENTIFIER LES CONTRAINTES DE DÉFINITION D'UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Rappel des principes et des étapes de la prospective territoriale

Comprendre les enjeux des différents acteurs du territoire

- Les acteurs politiques : échelle nationale, régionale et locale
- Les acteurs juridiques
- Les acteurs économiques : entreprises et institutions
- La population : habitants, non-résidents, consommateurs, usagers, etc.

Identifier et utiliser les différentes sources d'information et études

- La nécessité d'une information complète et partagée
- Les analyses sociodémographiques
- S'aider des observatoires sociaux, économiques et commerciaux
- L'analyse des flux et des déplacements
- L'analyse de la demande de la population
- La veille et les sources d'informations
- Distinguer les méthodes d'études qualitatives et quantitatives

Proposer et formaliser une vision du territoire

- Boîte à outils de la réflexion prospective : analyse morphologique, jeux d'acteurs, construction de scénarios
- Prendre en compte les différentes temporalités des acteurs
- Comprendre l'importance du travail rétrospectif
- Comment formaliser des scénarios

Passer de la vision à l'action

- Balayer le champ des possibles et analyser les risques d'un choix
- Identifier et évaluer les options stratégiques
- Proposer des balises de pertinence du projet et de sa conduite

Module 2 : Concevoir et mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain (PRU)

La formation est ponctuée d'exemples variés pour illustrer la multiplicité des situations et l'importance de l'adaptation de la réflexion à conduire selon les situations

JOUR 1 - PROGRAMMER LE PRU SELON LES CAPACITÉS DU TERRITOIRE : VISION ET ANTICIPATION

Comprendre le territoire et le marché du logement

- Quelle stratégie élaborer sur les quartiers d'habitat social de l'agglomération : s'appuyer sur les diagnostics, vision à 15 ans, hiérarchisation des quartiers
- Identifier le marché de l'habitat sur l'agglomération : offres et demandes de LLS (logement locatif social) et d'habitat privé
- Choisir le niveau de requalification du parc HLM et cibler le patrimoine à valoriser
- Définir les objectifs de transformation profonde des quartiers concernés par le projet

Définir le programme, élaborer le plan-guide

- Appréhender les fondamentaux d'un projet de renouvellement urbain : diversification, peuplement et mixité, équipements, ...
- Identifier les enjeux programmatiques qui affectent le sol
- Conduire et articuler l'exercice de programmation urbaine : associer les démarches sectorielles (habitat, déplacements...) et l'élaboration du projet dessiné
- Quelle carte foncière existante et projetée : accords locaux, cessions foncières, démolitions...
- Comment maîtriser le temps du projet : relogement, anticipation, enjeux locaux...

JOUR 2 - DE LA PROGRAMMATION À L'OPÉRATIONNEL

Concevoir le projet de renouvellement urbain

- Comment concevoir le projet (accès, traversées, paysage), découper durablement le site (îlots, espaces publics), optimiser le projet
- Construire la stratégie et la programmation : centralité, franges, habitat, équipements, activités, espace public, résidentialisation

Assurer le montage du projet de renouvellement urbain

- Quel processus d'aménagement mettre en œuvre en fonction des caractéristiques la taille de de l'opération : taille, transformations, marché, temps, relogement, secteurs opérationnels
- Choisir la procédure d'aménagement adaptée : ZAC (zone d'aménagement concerté), lotissement, PVD (permis de construire valant division), etc.
- Connaitre les outils juridiques et opérationnels et choisir le meilleur mode opératoire : régie, mandat de travaux, concession d'aménagement
- Quel rôle attribuer à l'aménageur et comment concéder une opération à un aménageur : la gouvernance opérationnelle

Module 3 : Management transversal : manager en mode non hiérarchique

Cette formation est une formation action qui s'appuie sur les projets portés par les participants. Tous les travaux seront réalisés sous forme d'ateliers en sous groupes

JOUR 1

Identifier les particularités d'un projet transversal

- Identifier les différences entre le management hiérarchique, le management de projet et le management de projets transversaux
-

Exercice : repérer les difficultés, les leviers de réussite, les outils et les méthodes de vos projets transversaux

Comprendre le rôle du responsable de projet transversal

- Définir son rôle de manager transversal, les contours de son poste, le périmètre de sa mission, ses responsabilités exactes
 - Savoir clarifier la ligne hiérarchique
-

Savoir vous positionner comme manager non hiérarchique

- Apprendre à communiquer une vision
 - Etablir la carte des acteurs et comprendre leurs enjeux et objectifs, anticiper leur stratégie d'action
 - Repérer les jeux d'acteurs pour se positionner et savoir communiquer avec eux
-

Réussir le pilotage opérationnel d'un projet transversal

- Identifier les attentes réciproques entre le responsable transversal et les autres acteurs (équipe, hiérarchie, élus...)
 - Acter les avancés, piloter les délais et les budgets
 - Maîtriser les fondamentaux du management d'une équipe transversale : cohésion d'équipe, dépasser les situations « délicates », motiver ou remotiver une équipe
-

JOUR 2

Développer votre leadership de manager transversal

- Comprendre le profil psychologique de vos interlocuteurs et agir en conséquence
 - Les besoins de vos interlocuteurs, quelle posture devez-vous avoir selon les situations
 - Savoir vous affirmer et développer votre confiance en vous
 - Améliorer la maîtrise de vos relations interpersonnelles
 - Savoir donner des signes de reconnaissance correctement dimensionnés et au bon moment
-

Exercices et tests permettant aux participants de mieux se connaître, de renforcer leurs points forts et de mettre sous contrôle leurs points faibles

Maîtriser les outils de résolution de conflits

- Savoir diagnostiquer les sources d'un conflit
 - Comprendre les jeux de rôle et savoir y répondre
 - Établir une stratégie de résolution de conflit
 - Savoir mettre sous contrôle un conflit et savoir conclure
-

Exercices et entraînement sur des cas fictifs ou réels (au choix)

Développer la cohérence du manager transversal

- Appréhender ce qui crée de la cohérence et donc de l'adhésion chez un manager transversal
 - Comprendre les notions de valeurs personnelles, loyauté, communication au regard du vécu des projets engagés
-

Module optionnel : Prévenir et traiter l'habitat indigne (1 jour)

Choisir la procédure adéquate pour traiter l'habitat indigne

- Définir la notion d'habitat indigne : en termes juridiques et techniques
 - Connaître la définition d'habitat non décent et ses implications
 - Identifier les acteurs clés à mobiliser sur le sujet
 - Connaître les procédures du CSP / CCH et pouvoir les sélectionner selon les problématiques rencontrées (insalubrité, péril)
 - Appréhender la portée de la loi ALUR sur la répartition des compétences entre les maires, les préfets et les EPCI : quels sont les nouveaux enjeux à prendre à sa charge
-

Appliquer en toute sécurité les procédures : risques et recommandations

- Prévenir et répondre aux différentes formes de contentieux devant le Tribunal Administratif
 - Éviter les vices de procédures de l'enquête jusqu'à l'arrêt
 - Faire le point sur les diverses qualifications des désordres : l'insalubrité irrémédiable, les locaux impropres, le péril
-

Maîtriser les conséquences de l'arrêt

- Quelles sont les conséquences pour l'immeuble : des travaux d'office à l'expropriation
 - Identifier les effets pour les occupants sur les rapports locatifs et sur les conditions du relogement
 - Maîtriser les procédures pénales
-

Conduire un projet de requalification urbaine

- Procéder à un état des lieux des différents dispositifs de conventionnement : OPAH, MOUS, RHI/THIRORI
 - Connaître les modalités de maîtrise foncière : les procédures spéciales d'expropriation
-

Module 4 : Évaluation de fin de cursus

Vous répondrez dans un premier temps (1h30) à un QCM de validation des acquis, portant sur l'ensemble des modules suivis.

Une épreuve orale vous sera ensuite proposée sur une question tirée au sort. Après une préparation de 15 minutes, le participant présentera sa réponse au reste du groupe et devant le jury en une vingtaine de minutes.

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.